

Position-recommandation AMF n° 2010-25
Relations entre les commissaires aux comptes et l'AMF

Textes de référence : articles L.621-22 et L.621-18 du code monétaire et financier

L'AMF précise que le guide de lecture de l'article L.621-22 du code monétaire et financier, qu'elle a établi conjointement avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, contient des positions et des recommandations à destination des commissaires aux comptes (ce guide est accessible via l'onglet annexes & liens).

Ce guide aborde les thèmes suivants :

1. Nomination, renouvellement et démission des commissaires aux comptes des émetteurs
2. Devoir d'information de l'AMF par le commissaire aux comptes
3. Droit pour l'AMF d'interroger le commissaire aux comptes
4. Droit pour le commissaire aux comptes d'interroger l'AMF.